

*Date de dépôt : 26 janvier 2022*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Responsable du  
pôle sport, jusqu'à quand et pour combien ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Au vu des changements intervenus à la direction de l'OCCS, il apparaît qu'une personne assume le rôle de responsable du pôle sport ad interim.*

*Mes questions sont les suivantes :*

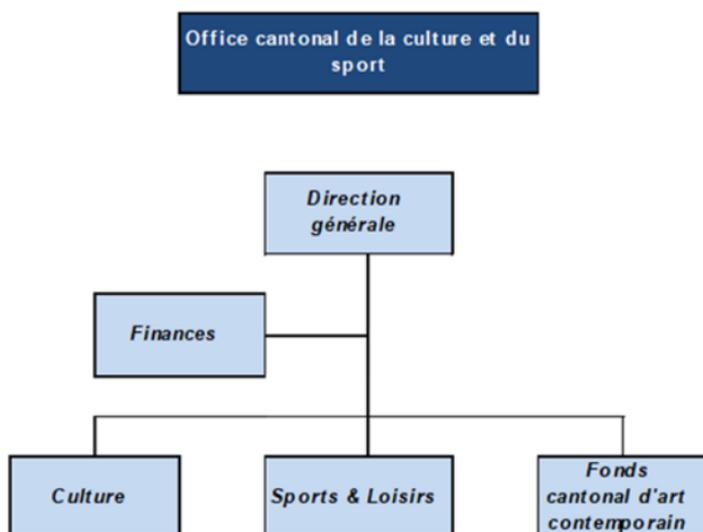
***Le Conseil d'Etat entend-il pérenniser cette fonction comme pour le pôle culture et sur quel budget ?***

*Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office de la culture et du sport (OCCS) a rejoint le département de la cohésion sociale à sa création, le 1<sup>er</sup> juin 2018. Après examen approfondi de la situation, il apparaît que la fonction de directrice ou directeur général ne peut être assumée, respectivement que les missions de l'office ne peuvent être correctement accomplies, sans mettre en place une structure hiérarchique par domaine d'activité, laquelle permet d'assurer la bonne circulation de l'information, ainsi qu'une organisation adéquate du travail.

A cet effet, l'organigramme suivant a été élaboré dans le courant de l'année 2021 :



Afin d'assurer la mise en place de cette organisation rationnelle des missions et des tâches de l'OCCS, certains membres de son personnel ont accepté, dès janvier 2021, de prendre des responsabilités hiérarchiques et d'intégrer un comité de direction présidé par la secrétaire générale du département.

Le Conseil d'Etat entend pérenniser les fonctions de responsable du service de la culture et de responsable du service des sports et des loisirs. Les titulaires sont tous deux toujours rangés dans leur fonction précédente et assument *ad interim* leurs nouvelles responsabilités. Ils ont été mis au bénéfice d'une indemnité pour remplacement dans une fonction supérieure. En parallèle, les cahiers des charges et demandes d'évaluation de ces fonctions sont en voie de finalisation et seront prochainement déposés auprès de la direction de

l'évaluation et du système de rémunération, à l'office du personnel de l'Etat. Le financement de ces promotions internes est prévu dans le cadre de la dotation budgétaire de l'OCCS. L'intérim à la tête du pôle culture n'a donc pas pris fin, et ce contrairement à ce qui ressort de la QUE 1654, laquelle fait référence à une information erronée figurant dans la convocation à une séance de commission parlementaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO